

RAPPORT DU PRESIDENT du jury du concours d'éducateur de jeunes enfants session 2008
--

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

SESSION	POSTES	ADMIS A CONCOURIR	Proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France	PRESENTS à l'écrit (absentéisme)	Présents / poste	ADMISSIBLES (seuil)	PRESENTS à l'oral	ADMIS (seuil)
2000	140	230	29%	206 (10,50%)	1,47	170 (8,00)	154	127 (10,00)
2001	110	314	46%	273 (13,06%)	2,48	134 (9,5)	124	104 (10,00)
2002	110	377	47%	337 (11%)	3,06	175 (10,50)	166	110 (11,50)
2003	150	511	62%	433 (15%)	2,89	231 (9,00)	227	148 (12,00)
2004	170	480	57%	402 (16,25%)	2,36	237 (9,00)	231	170 (11,17)
2005	200	469	45%	379 (19,19%)	1,90	260 (9,00)	254	200 (10,50)
2006	150	485	52%	408 (15,88%)	2,72	219 (9,00)	216	150 (11,33)
2007	200	543	51%	484 (10,87%)	2,42	316 (10,00)	310	200 (12,33)
2008	250	560	48,57%	496 (11,43%)	2,24	344 (9,00)	302	249 (9,75)

Cette session du concours se caractérise par une augmentation du nombre de postes par rapport aux sessions précédentes et une légère augmentation du nombre des inscrits.
 Cette session s'avère ainsi moins sélective que la précédente.

La proportion des candidats inscrits domiciliés hors Ile-de-France (48,57%) est comparable à celle de la session précédente, exposant à nouveau les collectivités du ressort du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, dont les déclarations de postes déterminent le nombre de postes ouverts au concours, au risque de ne pas pourvoir tous ces postes : nombreux sont en effet les candidats domiciliés hors Ile-de-France qui, devenus lauréats, ne postulent pas les postes proposés en petite couronne.

Les candidats appartiennent très majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans (53,75%).
 11 candidats seulement au total sont de sexe masculin.

20,18% des inscrits ont déclaré n'avoir suivi aucune préparation au concours, pourcentage en forte baisse par rapport à la session précédente (43%). 142 candidats (25,36% des inscrits, pourcentage proche des 24,27% de la session 2007) ont fait connaître qu'ils ont bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et 291 (51,96%, contre 28,73% en 2007) qu'ils se sont préparés personnellement.

II- LES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Les notes s'échelonnent de **2,00 à 18,00** (de 3,00 à 18,00 en 2007).

Tous les indicateurs traduisent une **légère baisse du niveau** par rapport à la session précédente :

- la moyenne de l'épreuve : **10,17** (10,88 en 2007, 9,39 en 2006, 10,48 en 2005, 9,96 en 2004) ;
- le nombre de **notes éliminatoires** : **19** candidats (3,83% des présents) obtiennent une note éliminatoire contre 7 (1,45%) en 2007, 17 (4,17%) en 2006, 9 (2,37%) en 2005, 35 (8,71%) en 2004 ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 10** : **283**, soit 57,06% des présents (contre 65,29% en 2007, 44,12% en 2006, 57,70% en 2005 et 49% en 2004) ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 12** : **178**, soit 35,88% (contre 41,12% en 2007, 28,43% en 2006, 36% en 2005 et 32% en 2004).

Signes distinctifs :

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury examine deux copies anonymées signalées par leurs correcteurs :

- l'une est rédigée pour moitié à l'encre bleue et pour moitié à l'encre noire ;
- l'autre est rédigée en bleu mais les titres des parties et sous-parties sont rédigées et soulignées en noir.

Le jury décide de ne pas annuler les copies mais demande que les candidats soient avertis par courrier du risque encouru : les copies doivent, en application du règlement général des concours adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion, être entièrement rédigées au stylo bille plume ou feutre de couleur bleue ou noire (et non bleue et noire).

Fixation du seuil d'admissibilité :

L'application du ratio traditionnel de 1,5 candidat admissible pour 1 poste se traduirait compte tenu des 250 postes à pourvoir par un nombre théorique de 375 admissibles, soit un seuil à **8,00**.

29 candidats ayant obtenu cette même note de 8,00, **392** candidats deviendraient ainsi admissibles, soit un ratio réel de 1,57.

Un seuil à **8,50** rendrait 363 candidats admissibles.

Le jury, considérant qu'un seuil à 9,00 est nécessaire pour garantir la qualité des recrutements futurs sans compromettre le pourvoi d'un maximum de postes, décide de fixer à **9,00** le seuil d'admissibilité, soit **344 admissibles**.

Parmi les 131 candidats présents à l'écrit (26,41% des présents) déclarant une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, 83 (63,36% des présents formés par le CNFPT) sont admissibles et représentent 24,13% des admissibles.

251 des candidats présents (50,6%) disent s'être préparés personnellement : 180 d'entre eux sont admissibles, soit 52,33% des admissibles.

III- LES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

302 des 344 candidats admissibles, se sont présentés à l'oral (soit un absentéisme exceptionnellement élevé de 12,61%, alors qu'il n'était que de 1,9% à la session précédente, explicable par la réussite de candidats à des concours d'éducateur de jeunes enfants organisés par d'autres centres de gestion dont les jurys ont prononcé l'admission avant l'organisation des épreuves d'admission par le CIG de la petite couronne).

Les notes s'échelonnent de **5,50 à 20,00**, note obtenue par deux candidats.

La note moyenne obtenue par l'ensemble des candidats présents s'élève à **13,15**, en baisse de 0,5 point par rapport à la session précédente (13,67), sans que le niveau s'éloigne significativement de ceux observés en 2006 (12,66), 2005 (13,38) et en 2004 (13,51).

223 candidats, soit 73,84% des présents, obtiennent 10,00 ou plus (83,55% en 2007, 75% en 2006, 79% en 2005).

Sur les 44 candidats admissibles avec une note de 9,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 5 ne se sont pas présentés à l'oral, 26 (59%) obtiennent une moyenne générale supérieure à 10,00, dont 11 une moyenne égale ou supérieure à 14,00.

Fixation du seuil d'admission :

Le pourvoi des 250 postes ouverts au concours placerait à **9,67** le seuil d'admission, le pourvoi des 250 postes nécessitant le départage des 8 candidats qui ont obtenu cette note afin d'en sélectionner un.

Le jury constate qu'aucun élément objectif ne permettrait de départager de manière satisfaisante ces candidats.

Aussi, il décide de fixer à **9,75** le seuil d'admission, ce qui permet le pourvoi de **249 postes**.

Sur les **249 admis**, 60 candidats, soit 24,07% des admis, ont bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT. Ainsi, 45,80% des 131 candidats présents à l'écrit préparés par le CNFPT sont admis.

On observe également que 116 admis (46,59%) sont domiciliés hors Ile-de-France, ce qui confirme les craintes quant au pourvoi des postes.

IV- EVALUATION FINALE

L'écrit :

Le sujet de l'épreuve écrite portait sur la problématique de la séparation parents-enfants en crèche. Le dossier comprenait, outre la "commande", 5 documents comptant au total 20 pages.

Les membres du jury correcteurs de l'épreuve soulignent que les candidats n'ont pas toujours su repérer les informations essentielles au sein des documents. Quelques copies ne sont pas des synthèses à partir du dossier mais de libres dissertations sur le thème. Des copies gravement inachevées révèlent en outre une mauvaise gestion du temps et se voient attribuer des notes éliminatoires.

Par ailleurs, de nombreux rapports pâtissent d'une prise en compte du seul accueil des parents, oubliant totalement celui des enfants.

De plus, trop de candidats ne traitent que de l'accueil, en omettant d'articuler celui-ci avec la problématique de la séparation : l'accueil des parents et des enfants constitue bien un moyen de gérer la séparation. Souvent, l'accueil n'est abordé que sous l'angle de la mise en pratique, sans véritable réflexion sur le "pourquoi" de cet accueil.

Enfin, certaines copies survalorisent le rôle de l'éducateur de jeunes enfants en oubliant totalement l'équipe au sein de laquelle il exerce, tandis que d'autres passent à tort sous silence le rôle de l'éducateur de jeunes enfants. La notion d'équipe est parfois utilisée sans précisions suffisantes sur les différents acteurs qui la composent.

L'oral :

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury a adopté la **grille d'entretien** suivante, qui a permis de conduire les entretiens de bonne façon.

I- Parcours et projet professionnel	3 min	3 points
II- Connaissances professionnelles et positionnement	13 min	12 points
III- Connaissances de l'environnement territorial	4 min	3 points
Motivation	Tout le long de l'entretien	2 points

Le jury préconise qu'à l'avenir les questions portant sur le champ professionnel du candidat soient davantage valorisées. Il souligne que les candidats doivent apprendre à dépasser une approche linéaire de leur parcours et savoir en utiliser les éléments clés afin de faire comprendre au jury leur projet professionnel.

Le jury souligne en outre que la connaissance de l'environnement territorial est souvent insuffisante, alors que les questions posées visent seulement à vérifier des connaissances de base que tout citoyen devrait maîtriser.

A Pantin, le 12 juin 2008
Le Président du jury

Bruno LE CAPITAINE,
directeur du Centre de formation Saint-Honoré